

MINISTERE DE LA SECURITE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA COOPERATION, DE L'INTEGRATION
AFRICAINNE ET DES BURKINABE DEL'EXTERIEUR

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

0571
Arrêté Interministériel N°2021- /MSECU/MAECIABE/MINEFID,
Portant modalités de délivrance des visas du Burkina Faso.

LE MINISTRE DE LA SECURITE ;

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION, DE
L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR ;
LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 1er février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation type des départements ministériels ;
- Vu le décret n°2017-0257/PRES/PM/MSECU du 04 mai 2017 portant organisation du Ministère de la Sécurité ;
- Vu le décret n°2019-060/PRES/PM/MAEC du 29 janvier 2019 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Vu le décret n°2020-0354/PRES/PM/MINEFID du 15 mai 2020 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement ;
- Vu l'ordonnance n°84-049/CNR/PRES du 04 août 1984 fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie du Burkina Faso des nationaux et des étrangers.

ARRETENT

